

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE**

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU JEUDI LE 13 SEPTEMBRE
2012**

Tenue à la salle du conseil municipale
au 629 rue des Loisirs à Ste-Christine

ILS SONT PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :

Mme Huguette St-Pierre Beaulac, maire

Et les conseillers suivants :

Monsieur Fernand Laplante, conseiller,
Monsieur Denis Brisebois, conseiller
Monsieur Jean-Marc Ménard, conseiller
Monsieur Aimé Loranger, conseiller
Monsieur Mario Noël, conseiller
Monsieur Gilbert Grenier, conseiller

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Huguette St-Pierre Beaulac.

Était également présente:

Madame Caroline Lamothe, directrice générale et secrétaire-trésorière

Il est absent à l'ouverture de l'assemblée :

Aucun

1. TRAVAUX DE LA PHASE II DU 1^{ER} RANG OUEST

ATTENDU QUE le dynamitage est prévu dans la phase II du 1^{er} rang ouest pour descendre deux côtes ainsi que le cap de la courbe;

ATTENDU QU'un média-poste sera envoyé ainsi qu'un message à la radio d'Acton afin de prévenir les utilisateurs de cette route;

ATTENDU QUE les conseillers refusent l'offre de services, # F127681-990-revisée en date du 10 septembre 2012, du service professionnel pour la révision du profil de rue entre 3+850 et 4+060 du 1^{er} rang Ouest de la phase II. Cette offre de service se traduit par une banque d'heures jusqu'à concurrence de 3 500\$ (avant taxes).

ATTENDU QUE les services d'ingénieur sont aussi offerts selon la fiche de taux horaire si besoin il y a

ATTENDU QUE les travaux sont estimés en bas de 24.999.99\$;

EN CONSÉQUENCE

190-09-2012

Il est proposé par Fernand Laplante,
Et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Gilles Tétreault, en demandant le personnel nécessaire, à exécuter les travaux nécessaires pour la diminution des deux (2) côtes ainsi que le cap de roche dans la courbe près du chemin du 1^{er} rang Ouest

3. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

191-09-2012

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 21h15.

*En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir
signé chacune des résolutions qui en fait partie.*

Caroline Lamothe
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Huguette St-Pierre Beaulac
Mairesse